

# Règlement intérieur

## Aménagement

1. Les meubles ne doivent pas être déménagés d'une pièce à l'autre. Cela peut entraîner des dommages inutiles ainsi que l'usure des meubles et des murs.
2. Une table de pique-nique confortable et du mobilier d'extérieur sont fournis. Les meubles d'intérieur ne doivent donc pas être déplacés vers l'extérieur. Cela s'applique également aux équipements de télévision et audio. Bien sûr, vous pouvez manger à l'extérieur et utiliser de la vaisselle et les couverts.
3. N'ouvrez pas les pièces ou les armoires qui sont verrouillées avec une clé.
4. Mis à part cela, tous les articles qui sont ou appartiennent à la maison de vacances peuvent être utilisés. Nous vous demandons de prendre soin de la maison et de manipuler les meubles avec soin. Ceci afin que les futurs clients puissent également profiter de ce bel endroit. Veuillez remettre chaque objet à sa place (pièce, placard, tiroir,... Vous trouverez un inventaire à la fin du règlement.
5. Les lits seront préparés à votre arrivée. Veuillez n'utiliser que le linge avec lequel les lits sont préparés.
6. Le linge de lit et de bain de Maison Arthur ne sont lavés que par le propriétaire.
7. Si vous souhaitez avoir du linge de lit/bain supplémentaire pendant votre séjour, veuillez nous contacter.
8. Les fours, le réfrigérateur et le congélateur doivent être nettoyés par le locataire avant le départ du locataire
9. Avant le départ du locataire, la vaisselle doit être faite. Nous vous demandons également de vider le lave-vaisselle et de tout remettre dans les placards.
10. N'oubliez pas de nettoyer ou d'emporter votre nourriture.
11. Une brève explication du fonctionnement des appareils se trouve à la fin du règlement



## Respectueux de l'environnement

12. L'électricité, le gaz et l'eau sont inclus dans la location. Nous vous demandons d'en faire usage en « bon père de famille » .

13. Lorsque vous quittez la maison de vacances pendant ou à la fin du séjour, assurez-vous d'avoir toujours fermé soigneusement les portes et les fenêtres. Veillez également à éteindre la climatisation.

14. Maison Arthur est une maison de vacances écologique. Nous demandons aux locataires de trier correctement les déchets.

- Papier/carton et verre dans l'abri de jardin. Papier/carton dans la boîte en carton, verre dans le récipient en plastique rouge.

- PMD dans la poubelle bleue dans la cuisine.- Déchets résiduels dans la poubelle noire dans la cuisine. Attachez hermétiquement les sacs pleins (PMD / déchets résiduels) et placez-les dans l'abri de jardin Les sacs de réserve se trouvent dans l'étagère du local technique.

## Règles

15. Il est strictement **INTERDIT DE FUMER** dans la maison de vacances.

16. LES ANIMAUX DOMESTIQUES NE SONT PAS ADMIS à Maison Arthur, à l'intérieur comme dans le jardin.

17. Respectez les plantations dans le jardin. N'allumez pas de feu dans le jardin (seulement dans le bol de feu existant avec le bois de chauffage présent). La mise en place de tentes ou de haut-vent est strictement interdite.

18. Il est interdit de circuler sur le toit plat (plateforme) au premier étage.

19. Vous séjournez dans le centre du village. Et nous vous demandons de **bien vouloir respecter le sommeil des voisins. Le bruit après 22h et avant 7h30 est interdit**, tout comme l'utilisation de la piscine pendant cette période.

20. Piscine

- utilisation de la piscine SEULEMENT entre 07h30 et 22h00

- après utilisation de la piscine, toujours fermer le volter de la piscine

- en aucun cas, des objets en verre / fragiles ne doivent être amenés dans la piscine



- Vous utilisez la piscine vos risques et périls, ne perdez jamais de vue les enfants.

21. Les 2 accès (à l'avant de la maison de vacances) sont surveillés avec des caméras (1 par accès). Ces caméras ne couvrent que les entrées respectives. Le respect de votre vie privée est une de nos priorités.

## Dommmages

22. Informez-nous dès que possible et dans les 12 heures en cas d'articles manquants (voir inventaire). Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à nous contacter. Notre numéro de téléphone est disponible dans la maison de vacances. De cette façon, nous pouvons résoudre rapidement toutes les imperfections. Nous sommes également à votre disposition pour information si vous avez des questions sur la maison ou sur les voyages.

23. Personne n'endommagera délibérément quoi que ce soit dans la maison. Il peut toutefois arriver que quelque chose soit endommagé. Nous vous serions reconnaissants de nous signaler rapidement tout dommage afin d'éviter de ne le découvrir qu'après votre départ. Un état des lieux (dommages ou articles manquants) est effectués avant l'arrivée des clients qui vous suivent. Ils pourront, eux aussi, profiter de vacances confortables.

24. Les locataires sont responsables des dommages causés par eux, les co-locataires ou les invités. Les frais pour ces dommages seront facturés.

25. Le propriétaire n'est pas responsable

- des accidents à l'intérieur et à l'extérieur de la maison de vacances.
- De vol, perte ou dommage pendant ou à la suite de votre séjour dans notre maison de vacances.

26. **Le locataire est responsable de toute perte et/ou dommage** à la maison de vacances, au jardin et à l'ameublement (à l'intérieur et à l'extérieur) de celle-ci, si cela résulte d'actes ou de négligences de vous-même ou de tiers qui se trouvent dans la maison avec votre permission.

## Jour de l'arrivée

- Le code d'accès de la porte d'entrée vous sera communiqué à votre arrivée, après paiement du solde et la signature (pour accord) des conditions de location et du règlement intérieur de la maison.



- Le login et le mot de passe du Wi-Fi sont présents dans la maison.
- Le jour de l'arrivée, la maison est à votre disposition à partir de 17h00.

### Jour de départ

- Le jour de votre départ, nous vous demandons de quitter la maison avant 10h00.
- Pouvez-vous vérifier les points suivants avant de partir?
  - Les fenêtres et les portes sont-elles soigneusement fermées?
  - Le linge de lit peut rester sur les lits. Le linge de bain est à déposer dans la salle de bain. Le linge de cuisine est à déposer dans la cuisine. Cela facilitera la tâche pour le propriétaire.
  - La vaisselle a-t-elle été nettoyée et le lave-vaisselle est-il vidé?
  - Avez-vous tout remis dans les armoires adéquates (voir inventaire)
  - La maison est-elle propre?
  - Le réfrigérateur, le congélateur et les fours sont-ils vides et nettoyés?
  - Avez-vous vidé toutes les poubelles comme indiqué au paragraphe 14? Les poubelles dans les salles de bains et les toilettes sont-elles vidées?
  - Le mobilier de jardin est-il à sa place d'origine (comme à l'arrivée)?
  - Le jardin et la terrasse sont-ils bien rangés (comme à l'arrivée)? Les papiers « à jeter », les mégots de cigarettes sont-ils jetés ?
  - Avez-vous emporté la nourriture et les articles ménagers personnels?
  - Avez-vous signalé les objets cassés ou dommages au propriétaire?

### Frais déduits de la caution:

- Lave-vaisselle à vider € 10,-
- Réfrigérateur à vider € 10,-
- Congélateur à vider € 10,-
- Poubelles à vider € 10,-
- Nettoyage du jardin et de la terrasse € 30,-/heure
- Balayage € 30,-/heure
- Nettoyage des fours /réfrigérateur/congélateur € 30,-/heure
- Coûts dus à un fonctionnement inutile de l'alarme incendie € 30,-/heure
- Dommages et objets manquants (voir inventaire) facturés au prix d'achat.

